

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

En 2019, vous devez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9

eco' pli 86 POITIERS PIC 20.09.18 CI0202



1224024673 0004

M THORAVAL DENIS JEAN ARMAND
42 AV DE PARIS
78000 VERSAILLES

1224024673 0004

Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 58 707 711 026
Référence de l'avis : 18 65 4169132 02

Numéro de propriétaire : 440 T01385F

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBMN49
M THORAVAL DENIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

786,00 €

TIP 24/09/2018 OK

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU : 24/09/2018 Versailles
SIGNATURE : [Signature]

M THORAVAL DENIS JEAN ARMAND
42 AV DE PARIS
78000 VERSAILLES

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021865416913202TIP
DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
18 65 4169132 02 C 221 2018 65028 15/10/2018 Montant : **786,00 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

FR76 3000 3021 9800 0504 2165 980
M THORAVAL

Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

186541691326 M

THORAVAL 30003021980005042165980

001110000122 74221318654169132020650280938906

78600

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :
 SIP TARBES
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
- Sur le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 440 TARBES

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		30,17%	%	0,13%	24,69%	%	10,22%	%	
Taux 2018		30,17%	%	0,265%	24,69%	0,205%	10,10%	0,216%	
Adresse		2 RUE DOCTEUR ROUX							
Propriétés bâties	Base ①	1156		1156	1156	1156	1156	1156	
	Cotisation	349		3	285	2	117	2	758
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
Propriétés non bâties	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations								
	2017	345		1	282	-	117	-	758
	2018	349		3	285	2	117	2	
Variation		+1,16%	%	+200,00%	+1,06%	- %	0%	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
Cotisations									
	2017								
	2018								
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			28
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R W						Montant de votre impôt :			786

1536-11P-K - IMPRIMERIE NATIONALE - 2018_01_61422 ND - Septembre 2018 - 2018-05-PF-003 843